

SÉNAT.

Séance du jeudi, le 20 août 1896.

Présidence de l'honorable M. C. A. P.
PELLETIER.

La séance est ouverte à 2.30 p.m.

PRIÈRE.

DISCOURS DU TRÔNE.

Aujourd'hui, à trois heures p.m., Son Excellence le gouverneur général, s'étant rendu dans la salle des délibérations du Sénat, et s'étant assis dans le fauteuil sur le trône.

Les sénateurs étant réunis, il a plu à Son Excellence d'ordonner à la Chambre des Communes de se rendre immédiatement auprès d'Elle. Les membres de la Chambre des Communes, précédés par leur président, l'honorable James David Edgar, comparaissent à la barre du Sénat.

L'honorable James David Edgar, informa alors Son Excellence que la Chambre des Communes l'avait choisi comme son Président, et il demanda au nom des membres de cette Chambre, les privilèges parlementaires reconnus par la coutume.

Après quoi, il a plu à Son Excellence le gouverneur général, d'ouvrir la première session du huitième Parlement du Canada, par le discours suivant :

Honorables Messieurs du Sénat :

Messieurs de la Chambre des Communes :

La nécessité de pourvoir au service public, m'a obligé de vous convoquer à cette époque quelque peu défavorable.

Il est impossible de vous soumettre, cette session, les comptes publics pour l'année dernière ; ni même aucun des rapports qui sont ordinairement présentés au parlement.

Dans ces circonstances, et vu que vous serez appelés à vous réunir de nouveau de bonne heure l'année prochaine, il ne semble pas à propos d'inviter votre attention sur d'autres mesures que celle de l'adoption des subsides.

L'opération du tarif fera le sujet d'un examen soigneux pendant la vacance, dans le but de préparer une mesure, qui puisse, sans nuire à aucun intérêt, alléger essentiellement les fardeaux de la population.

Des mesures seront immédiatement prises dans le but d'effectuer un règlement de la question des écoles du Manitoba, et j'ai toute confiance que lorsque le parlement se réunira la prochaine fois, cette importante controverse aura été réglée d'une manière satisfaisante.

Messieurs de la Chambre des Communes :

Les prévisions budgétaires pour l'année courante vous seront soumises sans délai.

Honorables Messieurs du Sénat :

Messieurs de la Chambre des Communes :

J'espère que lorsque vous aurez donné l'attention nécessaire à l'étude des subsides de l'année, je pourrai vous exempter de vos devoirs pour cette session du parlement.

La Chambre des Communes s'est alors retirée.

DÉPÔT D'UN PROJET DE LOI.

Acte concernant les chemins de fer.—
(Sir Oliver Mowat.)

ADRESSE EN RÉPONSE AU DISCOURS DU TRÔNE.

L'honorable Président fait rapport au Sénat, du discours de Son Excellence, prononcé du trône, lequel discours est lu par le greffier.

L'honorable sir OLIVER MOWAT propose :

Que cette Chambre prenne en considération le discours de Son Excellence le gouverneur général, lundi prochain à trois heures.

L'honorable sir MACKENZIE BOWELL: Je me permettrai de suggérer à l'honorable chef de la droite de changer sa proposition, en mettant mardi prochain, vu que plusieurs membres de cette Chambre, s'ils retournent à leurs foyers ce soir, ne pourront pas être de retour ici lundi après-midi, à moins qu'ils ne voyagent le dimanche. Je suggérerai aussi que l'ajournement soit prolongé jusqu'à mardi prochain, à huit heures du soir, vu que cette heure-là est la plus commode pour ceux qui demeurent loin de la capitale.

Sans entrer dans le mérite du discours du Trône, je me permettrai cependant de dire que je suis très heureux d'y voir un paragraphe nous faisant comprendre qu'il y a probabilité que cette question tant débattue et qui a tant agité le peuple de ce pays, pendant ces dernières années, est sur le point d'être finalement réglée. Si je m'en rapporte aux commentaires des organes du gouvernement, je suis porté à croire qu'un arrangement quelconque a été fait, par lequel un règlement final a été effectué, et que l'honorable chef de la droite est en position d'informer cette Chambre de la nature de cet arrangement.

Je ne désire pas insister présentement pour avoir une réponse immédiate, mais j'attire l'attention de la Chambre sur le fait